

**DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe**

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° 2025 - 18/11/2025 - 3

Élection de représentants des personnels et des étudiants au sein de conseils

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (SUAC)
- VU les statuts du conseil des sports (SUAPS)
- VU les statuts de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)
- VU les statuts du conseil du service universitaire de santé étudiante (SSE)
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne les représentants des personnels et des étudiants au sein des conseils suivants :

CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE CHARGÉ DE L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE ET DE LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (SUAC)

- ✓ Un représentant des étudiants du conseil d'administration
 - Lia GODINHO : 20 voix
 - Lyssandre BARON : 10 voix
 - Abstentions : 3

Lia GODINHO est élue avec 20 voix

CONSEIL DES SPORTS (SUAPS)

- ✓ Un représentant des étudiants du conseil d'administration
 - Lyssandre BARON
Élu avec 33 voix (unanimité)

CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES (IREM)

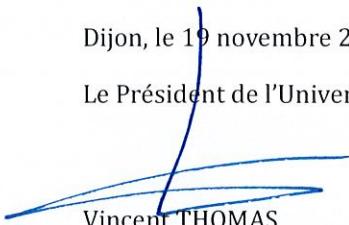
- ✓ Un représentant des enseignants-chercheurs du conseil d'administration
 - **Lucy MOSER-JAUSLIN**
Élu avec 33 voix (unanimité)

CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ÉTUDIANTE (SSE)

- ✓ Un représentant des personnels BIATSS du conseil d'administration
 - **Guy-Daniel LIGAN**
Élu avec 33 voix (unanimité)
- ✓ Un représentant des étudiants du conseil d'administration
 - **Antoine SABATIER**
Élu avec 33 voix (unanimité)

Dijon, le 19 novembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement